

## **PROCEDURE DE MEDIATION DE LA CONSOMMATION**

BEZIERS MEDITERRANEE HABITAT s'attache à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin de répondre et satisfaire les locataires.

Les collaborateurs sont impliqués afin de répondre à vos démarches et gérer vos réclamations dans les meilleurs délais.

Si la réponse fournie venait à ne pas vous satisfaire pleinement, nous le déplorons.

### **En cas de litige concernant votre bail d'habitation, vous avez la possibilité de saisir**

➤ La commission départementale de conciliation de l'hérault :

Par Courriel : [ddets-commission-conciliation@herault.gouv.fr](mailto:ddets-commission-conciliation@herault.gouv.fr)

Permanence téléphonique le lundi matin de 9h à 11h30 : 04 67 22 88 88

➤ Avant toute procédure: le conciliateur de justice

Auprès du Tribunal Judiciaire de Béziers

<https://www.justice.fr/formulaire/demande-conciliation-formulaire-1572802>

### **En cas de litige concernant les contrats de location d'emplacements de stationnement non accessoires d'un bail d'habitation , vous avez la possibilité de saisir :**

➤ L'organisme en charge de la médiation de la consommation :

<https://www.mediationconso-ame.com/demande-de-mediation-ame.html>



Béziers Méditerranée  
**Habitat**